



L'ÉVÈNEMENT

Bruxelles et Karlsruhe s'affrontent sur la BCE

LEONOR HUBAUT [@LeonorHubaut](#)
BRUXELLES

Ne pas laisser passer. La Commission européenne a ouvert mercredi une procédure contre l'Allemagne pour violation du principe de primauté du droit européen. La raison ? La décision de sa Cour constitutionnelle allemande mettant en cause l'achat de dette publique par la Banque centrale européenne (BCE) lancé en 2015.

Les juges de Karlsruhe jugeaient le programme d'achat d'obligations de la BCE illégal au regard du droit allemand. Ils lui demandaient de prouver que ces achats étaient justifiés et proportionnés, c'est-à-dire que les effets négatifs pour l'épargne des Allemands étaient moindres que les avantages pour la stabilité des prix et la relance de l'inflation. Sans quoi, la Cour menaçait d'interdire à la Bundesbank de participer à la politique monétaire de la zone euro.

L'arrêt, rendu au printemps 2020, a fait l'effet d'une bombe alors que les Européens se préparaient, en pleine pandémie, à lancer un nouveau programme d'achat d'urgence (PEPP) pour soutenir la zone euro. Malgré une agitation des marchés, l'impact direct a été limité. La BCE a poursuivi ses programmes.

C'est surtout le cœur du système institutionnel européen qui est affecté. Dans leur jugement du 5 mai 2020, les juges allemands rejettent l'arrêt de la Cour européenne de justice (CJUE) de 2018 validant le programme de la BCE, et annulent son effet juridique dans le pays. Depuis, le gouvernement allemand s'est efforcé d'éteindre le feu. Karlsruhe a d'ailleurs validé le programme de la BCE et rejeté deux demandes d'exécution de l'arrêt de mai 2020. émanant du groupe de

citoyens eurosceptiques, dont des proches du parti d'extrême droite AfD, à l'origine des saisines de la Cour. Sauf que les juges se fondent sur le droit allemand. Les principes d'autonomie, de primauté, d'efficacité et d'application uniforme du droit européen n'ont pas été restaurés, insiste la Commission.

Grave précédent

Loïn d'être un anodin chapitre supplémentaire dans la longue histoire des luttes pour la primauté du droit communautaire, ce cas est un « grave précédent » qui pourrait « ouvrir la voie à une Europe à la carte », a déclaré Christian Wigand, porte-parole de l'exécutif européen. Dans un contexte de remise en cause croissante de la primauté du droit européen par les États membres, Bruxelles se veut ferme. D'abord envers Karlsruhe et sa longue tradition de scepticisme face aux arrêts de la CJUE sur des questions de politiques fiscale et monétaire. « Une manière de signifier à la Cour constitutionnelle allemande qu'elle n'est pas l'arbitre ultime de la légalité des décisions européennes », pointe Éric Maurice, de la Fondation Robert Schuman. L'inquiétude est réelle. Si Karlsruhe a validé la ratification des ressources propres donnant le feu vert au plan de relance européen, elle reste saisie et une mauvaise surprise n'est pas à exclure.

Par ailleurs, Bruxelles ne cache pas l'effet d'exemplarité qui motive sa décision. En ligne de mire : la Pologne (dont le gouvernement et les juges insistent sur la primauté du droit national), ainsi que la Hongrie. Deux pays engagés dans de nombreuses disputes juridiques avec Bruxelles et ravis de profiter du séisme provoqué par la première puissance de l'Union, pour accentuer davantage leur remise en question de l'autorité de la plus haute ju-